

Préjugés : [1ère partie]

Autor(en): **Rivaboux**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **45 (1907)**

Heft 26

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-204337>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haassenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le médecin de Cuarnens.

DANS le bel ouvrage de M. le docteur J. Morax intitulé *Statistique médicale du Canton de Vaud*, on dit qu'un médecin du nom de Maurice pratiquait à Cuarnens en 1770. Qui était ce Maurice ? Le document transcrit ci-dessous nous l'apprend ; il est extrait des archives de Romainmôtier et porte la date du 4 mars 1797.

Pétition à LL. EE., de Susanne-Françoise, née Guyot, originaire de Cuarnens et domiciliée au dit lieu, veuve du docteur Morisse, médecin praticien en son vivant.

L'humble exposante, âgée d'environ 65 ans, aveugle dès son bas âge et n'ayant toujours eu dès la perte de sa vue qu'une santé faible et chancelante, de sorte que ses proches parents ont dépensé une bonne partie de leurs revenus pour le traitement de ses maladies fréquentes et tâcher de la guérir.

En 1762, elle se maria au sus dit docteur Morisse, médecin, Français d'origine, lequel pour pouvoir exercer son art dans le pays se fit naturaliser et acheta la petite bourgeoisie de Bursinel près de Rolle, par le conseil du noble seigneur du lieu, Monsieur de Sacconay, dont il avait l'honneur d'être connu et protégé.

Après avoir pratiqué nombre d'années son art à Lausanne et ailleurs, il fut appelé à Cuarnens pour traiter le seigneur de Cuarnens dans sa maladie ; il eut l'occasion de connaître l'humble exposante et de la traiter ; il l'épousa et finit avec elle le reste de sa carrière à Cuarnens dans la plus étroite union. Il a fait même beaucoup de frais et de dépenses pour procurer quelque soulagement à la santé de sa femme et n'a rien épargné pour lui procurer une entière guérison.

Comme il jouissait de quelques rentes à fonds perdu provenant des épargnes faites dans le pays en pratiquant la médecine et que sa femme de son côté possédait quelques petits fonds de terre, les deux conjoints pouvaient vivre avec quelque douceur en usant d'économie, sans avoir besoin de secours étrangers ; et même le dit docteur Morisse pendant tout le temps qu'il a demeuré à Cuarnens jusqu'à sa mort, a traité gratuitement les malades pauvres, leur fournissant gratis des remèdes qu'il composait ou faisait venir des apothicaireries de villes.

Mais les susdites rentes ayant cessé à sa mort arrivée en 1785, à l'âge de 84 ans, l'humble exposante s'est vue réduite pour pouvoir vivre à la nécessité de vendre peu à peu les petits fonds de terre qui lui restaient à elle et d'en mettre les capitaux à fonds perdu, ce qui lui fait un revenu annuel d'environ 18 louis d'or avec lequel elle est obligée d'entretenir et de payer une servante pour la soigner, ne pouvant s'en passer à cause de son infirmité et de ses fréquentes maladies, de s'entretenir elle-même aussi chétivement qu'elle le peut, ayant même employé les années passées, où toutes les denrées de première nécessité étaient excessivement chères, un petit capital de quelques cents florins qu'elle avait mis en réserve pour le besoin, soit pour son entretien, soit pour payer le médecin qui l'a

traitée dans ses fréquentes maladies et enfin pour payer son habitation et son fofage à Cuarnens, quoiqu'on la traite à cet égard favorablement en n'exigeant d'elle qu'une partie de ce que l'on fait payer à d'autres habitants.

Et comme l'humble suppliante qui est actuellement bourgeoise de Bursinel par son mariage, n'oserait importuner cette commune, qui n'est pas riche, pour lui aider dans sa triste situation, elle a plutôt cru devoir recourir à la charité reconnue de son souverain pour cet objet.

Pleinement persuadée de la bonté de Vos Excellences, l'humble suppliante ne cessera pendant tout le reste de sa vie d'adresser les vœux les plus fervents à l'Être suprême pour l'affermissement et la constante postérité de l'Etat et pour celle des Illustres et souverains Seigneurs qui le gouvernement avec autant de sagesse.

*

En attestant la vérité du contenu de cette requête, j'ajoute que l'humble suppliante pendant mon ministère à Cuarnens s'est toujours rendue recommandable par sa piété et ses mœurs douces et honnêtes, de même que pour sa fidélité envers son auguste souverain, ce qui me fait prendre la respectueuse liberté de la recommander à la haute protection et à la bienfaisance de Vos Excellences.

DÉTRAZ, pasteur.

Leurs Excellences allouèrent à la veuve du médecin de Cuarnens un secours de 100 florins, plus deux sacs de méteil.

Bébé.

Bébé est un mignon lutin,
Trésor charmant — garçon ou fille —
Qui, dans le sein de la famille,
Fait son entrée, un beau matin.
Bébé est un mignon lutin...

Bébé est un rêve d'azur,
Rêve d'azur mêlé de rose,
Qui déride le plus morose
D'un sourire de son cœur pur.
Bébé est un rêve d'azur...

Bébé est un petit joujou
Vivant, pour personnes adultes...
Il est l'objet de bien des cultes,
Diablotin, trésor ou bijou,
Bébé est un petit joujou...

Bébé est un gentil démon
Descendu du ciel pour nous plaire.
Il est tout joie ! — ou tout colère !
Puis... s'endort... dans une chanson.
Bébé est un gentil démon...

Bébé est un petit oiseau
Qui dort dans sa berceuse.
Il est doux comme une fauvette,
Il est frère comme un roseau...
Bébé est un petit oiseau...

LOUIS MASSARD.

Affaires d'amour.

Lorsqu'une femme vous écrit :
« Je ne sais pas si je vous aimerai. — Je ne vous aime pas. — Il ne dépend que de vous d'être aimé ; etc., etc. » ;

soyez sûr que vous êtes déjà aimé.

Quand elle vous écrit :

« Je vous aime toujours. — Je ne pense qu'à vous, etc. » ;

ça commence à s'en aller.

Et quand elle vous dit :

« Je vous embrasse comme je vous aime. — A vous pour la vie. — A toi jusqu'à la mort, etc. » ;

le sentiment se traduisant en formules, croyez seulement que vous n'êtes plus aimé.

A vingt ans, les femmes considèrent l'amour comme un mal qui fait plaisir jusqu'au moment où elles sont obligées d'avouer que c'est un plaisir qui fait mal.

Il a tout vu. — Un brave homme de ... — un village tout près d'ici — revenait de Paris où il avait passé une huitaine de jours. A l'entendre, il avait tout vu.

— Vous avez vu la colonne de Juillet ?

— La colonne de Juillet ?... Oui, certes.

— La colonne Vendôme ?

— ... Vendôme ?... Oui, oui, oui, j'y suis même monté.

— La colonne vertébrale ?

— Verté... Ah ! mais oui ; c'est celle qui est là-bas tout au bout de Paris, n'est-ce pas ?

Préjugés.

Un jour le bruit se répandit dans la petite ville vaudoise que MM. Perrin frères se retireraient et laisseraient leur commerce de grains entre les mains d'un jeune négociant français. Grand fut l'émoi : on était habitué à voir Monsieur Marc surveillant les ouvriers à la Grenette et Monsieur Auguste au bureau, tous deux vêtus de noir, l'air austère, et ayant cependant toujours une politesse aimable pour les clients.

C'est pour une ville de 5000 habitants, dans la contrée vaudoise, un événement que celui-ci. On en parla d'avance, puis le fait accompli, on contempla avec hostilité le nouveau maître des magasins de la rue du Centre. On lui en voulait à lui, un étranger, un Juif — on s'en rendit bientôt compte — d'usurper une place considérée dans le pays. Les neveux des MM. Perrin aspiraient à cette situation, mais les deux vieux voyaient clair et ils n'auraient pour rien au monde confié le commerce qui leur avait tant coûté à établir à des incapables. Or quoique hommes d'esprit, excellents danseurs et amateurs de société, les jeunes Martin, fils d'une sœur des propriétaires du magasin de grains, ne montraient pas les moindres dispositions marchandes.

Il avait fallu chercher ailleurs ; et malgré son apparence chétive, les MM. Perrin qui avaient appris à le connaître à Marseille, tombèrent facilement d'accord sur le choix de M. Léon Lebois.

Il arriva un jour de mai, précédé d'une rumeur de légende ; on le savait laid : ce fut un premier point par lequel on espéra le chatouiller désagréablement. A son arrivée, à la gare, M. Marc l'attendait et il le reçut avec une cordialité qui étonna quelques badauds. Il le conduisit chez lui. Sa belle-sœur, Madame Auguste faisait les honneurs de la maison, depuis la mort de sa femme et chaperonnait sa fille Marie qui, avec ses 20 ans, supportait péniblement le joug.

Peu à peu, il entra dans les habitudes de voir Lebois et les MM. Perrin se rencontrer devant le magasin à l'ouverture des portes. Le jeune négociant se mettait à l'œuvre avec un sens commercial très aiguë, et on vit bientôt la maison prospérer encore. Après un an, les vieux se retirèrent complètement. Seulement les indiscrets ne purent jamais savoir si Lebois devenait propriétaire ou seulement directeur. Ces messieurs, ne pouvant oublier leur ancienne activité, revenaient souvent au magasin et s'entretenaient avec le jeune homme, mais on ne savait pas s'ils s'en tenaient à des conseils paternels ou s'ils surveillaient leurs intérêts.

L'hostilité qui avait accueilli Léon ne ceda pas devant sa bonne grâce et son intelligence aimable. Introduit dans le meilleur cercle de la société de la ville, il s'en tenait isolé. Les jeunes gens de l'endroit usèrent envers lui d'une politesse primitive et s'amusèrent entre eux à ses dépens. C'est qu'il était si laid : on ne remarquait pas dans son visage des yeux lumineux doux, cachés qu'ils étaient derrière un pince-nez. Et comme il ne souriait jamais, il était impossible de voir que des dents éblouissantes éclairaient son sourire ; on ne remarquait que la minceur de son visage et la pâleur qui le recouvrait. Et puis il était juif, et quoique tout le distinguât des marchands de bétail de la ville et qu'il fût soigné jusqu'au bout des ongles avec une sobre élégance inconnue aux plus gommeux, on ne lui pardonnait pas son origine sémitique. Aux bals que donna le « club littéraire », quoiqu'il fût présenté par les MM. Perrin, on sembla l'ignorer : les jeunes fil-

les, s'unissant en une coterie aussi stupide que lâche, lui refusèrent presque toutes les danses. Réduit à la société des non-danseurs, ne touchant pas aux cartes par principe, il se vit forcé de parler archéologie avec un vieil avocat qu'il étonna par ses connaissances approfondies dans cette science assez spéciale.

Donc le séjour en Suisse ne semblait pas devoir être pour lui fort agréable. Et si son caractère était trop bien fait pour s'aggraver, il se renfermait cependant et se disposait à vivre sur ses propres ressources : Son violon, les livres, les tableaux qu'il faisait venir de Paris ou qu'il achetait à nos expositions nationales, devinrent ses seuls compagnons. Et on l'en blâme encore, le traitant de fier, d'orgueilleux. Il s'en occupait fort peu et écoutait chanter les merles dans les lilas de son jardin. Voulait-il reproduire leurs chants exquis sur son violon et les notait-il dans son esprit, je l'ignore.

(La fin samedi.)

RIVABOUX.

Procès-verbal. — Un de nos abonnés nous communique l'extrait que voici du procès-verbal d'une assemblée de société de laiterie. Nous taisons les noms.

Du 24 mars 19...

« L'assemblée générale des membres effectifs, réunie sous la présidence du citoyen... »
 « Se présente le citoyen... », de... », demandant
 « d'entrer membre honoraire de la société, pour son compte. »
 « La discussion continue. Ensuite, on passe aux voix. »
 « Il résulte que le citoyen... n'est pas admis, vu que la société se trouve déjà nombreuse et assez forte en lait. »

Invitation. — Ça te ferait-il plaisir de dîner avec moi ?

— Très volontiers.

— Eh bien, fais mettre un couvert de plus ; dans un quart d'heure, je suis chez toi.

Bon conseil. — Au jeu des petits chevaux. Un jeune joueur en est à son dernier louis. Il regarde le croupier avec un sourire interrogateur :

— Où me conseillez-vous de le mettre ? demande-t-il ; c'est le dernier.

— Si c'est le dernier, répond le croupier, je vous conseille de le mettre dans votre poche.

Lo cordagnî et la dama Garot.

CLLIA dama Garot, que vo vu dèvesà vouâ, l'étâi onna pernetta de la vela : onna grocha fenna, avoué on nâ quemet on corbin de parapiodze, dou get einfatâ dein la tita quemet cllia dâi derbon, on veintro asse gros qu'onna panse de vatse ; ein avâi de la matâire quie dedein : tot regollive de graisse. Lè crouie leingue desant que se cllia dama Garot l'étâi dinse peinsuva, l'étâi que dimâve ti sè dzein, po cein que l'étâi avaro qu'on diâbllio. Ne cosâi pas pî à medzi à sa cousenâre et quand l'avâi quauqu'on po fère son courti, restâve avoué lî por l'ac-couillî et lo fère allâ pe rido. Bailive rein à fère âo dèfro : solâ, haillon, tsapî, pregnâi por tot dâi z'ovràî à l'ottô po que lâi revigne meillâo martsi câ lau baillivè à medzi dâi vilho resto po que n'agafeyant pas tant. Ti lè coup qu'on hommo lâi fasâi onna dzornâ, tracive à la cou-sena, iô desâi à la serventa :

— On a on ovraî voua. Po son dina foudra lâi portâ onna liaffetta de soupa et pu on âo à la coqua couet du.

Onna menuta aprî, ie revegnâi :

— Ao fin, mettè lâi pî dou z'âo et pu tant pis : se châte, châte à !

Po lè dhiz'hâore n'ein étâi pas quîestion, desâi que cein fasâi pèdre dau teimps. Vo dio que po travaillî tsi cllia dama Garot, l'arâi faliu avâi onna rita de mulet et on veintro de budzon.

On coup l'a étâ atrapâie âo tot fin. L'avâi prâi on cordagnî à la dzorna po lâi fère on par de bottine nâove, lè z'altro étant usâfe à tsavon. Cllî caca-pèdze l'étâi suti qu'on diâbllio, atant avoué la leinga qu'avoué lè dâ et l'arâi rebriguâ ti lè z'avocat dau Grand Conset, quand bin n'è pas tant quemôdo. Quemet l'étâi lo premi coup que travaillive po la dama, lè dzein lâi avant de :

— Gâ, Cresenet (s'appelâve dinse), te va châte lè dhiz'hâore à pî djeint !

— Sarâi bin la mêtsance ! que l'avâi repondu. N'aussî pas cousin de mè.

Dan à nâo hâore, min de dhiz'hâore n'étant arrevâ ; à la demi, rein ; à dhî, adî rein. Mon Cresenet étâi d'onna colère dau diâbllio : teimp-pêtâve tot solet que ma fâi la dama Garot vint dedein po vère se l'avâ bin avanci.

Quand Cresenet vâi la dama, ie châte ve la fenîtra que l'étâi âoverta, guegna ein avau et fâ état de dèvesâ quemet se l'avâi z'u quauquon dein la tserrâre :

— Cein te regardè pas ! que bouèlève, mè-cllie-tè de cein que tè regardè !

La voix de Grandson est trop présente à la dame d'Estavayer, pour qu'elle puisse la méconnoître. Pour en jouir, elle s'avance un peu en dehors de la fenêtre ; et dans l'instant où cette voix prononce son nom, la subite apparition de Gérard fait succéder l'effroi aux plus douces émotions. Il ne reste alors à Catherine que la présence d'esprit nécessaire pour prescrire au chevalier la retraite la plus prompte, par un signe de la main. Mais le ruban qui retenait ses blonds cheveux s'est dénoué, l'air qui joue entre porte et croisée le lui enlève... et Grandson, incertain si c'est une faveur de l'amour ou du hasard, le reçoit dans son sein avant de partir.

CHAPITRE IX

EN EXIL

A la cour d'Edouard, la mélancolie de Grandson redoubla au milieu des fêtes. Isolé en quelque sorte, dans la société, par une préoccupation aussi profonde, le charmant *Vaudois* ne parut point avec tous ses avantages ; et chacun se crut en droit de demander compte à Enguerand du changement qu'un intervalle de huit années avoit opéré chez son ami. Les beautés anglaises s'étonnoient surtout, de ne point retrouver le *compagnon d'armes* du prince Philippe, tel qu'elles l'avoient vu à la suite du roi Jean ; c'étoit bien toujours sa tournure

FEUILLETON DU CONTEUR VAUDOIS

12

Vie mémorable et mort funeste de Messire Othon de Grandson.

(Histoire romanesque d'après une ancienne chronique du Pays-de-Vaud.)¹

CHAPITRE VIII (suite).

UNE ENTREVUE, UNE ROMANCE ET UN RUBAN

PARVENU au pied des murs, il entend chanter cette romance qui fit à Belp une si fâcheuse impression sur Gérard ; mais qu'on juge de celle que dût éprouver Grandson, en l'écoutant jusqu'au bout. Deux fois on recommence cette complainte touchante, composée à l'instant où l'on croyoit avoir à se plaindre d'une infidélité. Othon n'a pas de peine à retenir l'air ; on ne peut l'oublier après l'avoir entendu, et sans y penser on le chante encore.

¹ Nous avons respecté l'ancienne orthographe.

Romance.

Ressouvenir de tant douce manie,
 Au fond du cuer, demurés-lui tousiours.
 Bien assez fût de délaisser sa mie,
 Mais qu'en oubli ne mette nos amours !
 Ressouvenir de tant douce manie,
 Au fond du cuer demurés-lui tousiours.

Du tems passé, si chiere souvenance,
 Ne doit s'éteindre en loyal chevalier.
 Trésors, joyaux, ne royale acointance,
 Onc ne sauroient me la faire oublier.
 Du tems passé, etc.

Done, quand la mort, viendra mes lèvres clorre,
 Dernier soupir, encor pour lui sera ;
 Dernier penser, pour lui de même encore ;
 Oublieroit-on ce que tant on aima ?
 Done, quand la mort, viendra mes lèvres clorre,
 Dernier soupir, pour elle, encore sera.

Emu jusques au fond de l'ame, attendri... il parodie le dernier couplet, et sa voix douce, mais sonore, fait entendre celui-ci sous la fenêtre de Catherine.

Done, quand la mort viendra mes lèvres clorre,
 Dernier, soupir, pour elle, encore sera :
 Dernier penser sera pour elle, encore.
 Oublieroit-on ce que tant on aima ?
 Done, quand la mort viendra mes lèvres clorre,
 Dernier soupir, pour elle, encore sera.